

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

J'attire l'attention de la Chambre sur la Loi sur la Commission du tarif aujourd'hui en vigueur. Cette loi canadienne prévoit de vastes pouvoirs d'enquête en ce qui concerne les tarifs et leur imposition. Je fais notamment allusion à l'article 4 de la loi.

La Chambre est actuellement saisie du projet de loi C-110, que nous étudions depuis un certain temps. Il a donné lieu à de l'obstruction systématique de la part de l'opposition. Or, que prévoit cette mesure? Elle prévoit un mécanisme encore meilleur que le Tribunal canadien des importations. Nous essayons de l'améliorer et nous avons fait des progrès. Nous avons commencé des mois à l'avance. Avec un peu de collaboration de la part de l'opposition et en évitant la propagande, les Canadiens comprendront. Ils traversent la frontière et se rendent bien compte que, dans le cas de nombreux articles à de nombreux endroits, les prix sont moins élevés.

Une personne âgée à revenu fixe peut vivre à l'aise en ayant un niveau de vie plus élevé lorsque les prix sont moins élevés. L'accord de libre-échange et sa loi de mise en oeuvre feront baisser les prix au Canada; cela coûtera moins cher pour élever un enfant et pour subvenir aux besoins d'une mère seule ou d'une personne âgée. Nous essayons effectivement de réduire les coûts pour les Canadiens.

Des groupes d'économistes réputés nous disent aussi qu'il y aura plus d'emplois. Le gouvernement en a créé un million et quart en quatre ans. En voici 100 000, 200 000 ou 300 000 de plus. Personne ne sait combien, au juste, mais chose certaine, les prix baisseront et il y aura plus d'emplois.

Si on étudie l'histoire des petits pays qui ont conclu des accords semblables à celui-ci avec des pays plus grands qu'eux depuis la Seconde Guerre mondiale, on constate, dans chaque cas, que les prix ont diminué et que le nombre d'emplois et les salaires ont augmenté. Il est avantageux pour un pays moins peuplé de conclure un accord commercial avec un plus grand pays.

Si les Canadiens craignent que le Canada ne devienne plus dépendant à l'égard des États-Unis, ils devraient étudier l'histoire. Aujourd'hui, 80 p. 100 de nos exportations dont dépendent environ 3 millions d'emplois sont destinés aux États-Unis. C'est pourquoi nous subissons les contrecoups de leurs moindres difficultés économiques.

• (1620)

En signant cet accord commercial, nous suivons l'exemple d'autres pays, comme les membres de la Communauté économique européenne. Nous marchons sur leurs traces. Or, la dépendance économique des petits pays à l'égard des grands tend à diminuer quand ils concluent un tel accord. Au lieu d'augmenter, notre dépendance ira donc en diminuant. Pourquoi, monsieur le Président? Parce que les coûts de production diminueront au Canada quand notre production jouira d'un accès assuré à un marché dix fois plus gros que notre marché actuel. Nos produits deviendront plus concurrentiels sur le marché international. Nous pourrons les vendre en Europe, en Amérique du Sud et au Japon parce que nous pourrons en produire suffisamment pour réduire leur coût unitaire et élargir les débouchés. Dans 20 ans, au lieu de dépendre des États-

Unis pour 80 p. 100 de nos exportations, nous n'en dépendrons peut-être plus que pour 70 ou 65 p. 100. En réduisant nos coûts, nous augmenterons notre capacité concurrentielle.

J'exhorte les députés à rejeter ces amendements. Ils ont été présentés pour des raisons de propagande et non de protection. Le premier est inutile et le second viole l'Accord, c'est pourquoi la Chambre ne peut pas l'adopter.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de participer encore une fois au débat sur certaines de ces motions. Comme le député de Guelph (M. Winegard) l'a dit tout à l'heure, un débat à la Chambre permet de clarifier les choses. Il importe que le sujet soit traité à fond. Pour revenir sur les derniers propos du secrétaire parlementaire, qui suscitent de grands espoirs chez les Canadiens, je dirai qu'il faut examiner attentivement le passé de notre industrie et se rendre compte de ce qui se passe en cette période précédant la conclusion de l'Accord. Par exemple, il y a l'accroissement du contrôle sur les entreprises de publicité; si celles-ci n'appartiennent pas au secteur manufacturier, elles sont quand même visées par l'Accord, qui ouvre la voie du commerce et des services. Et que penser du fait que deux grandes agences de publicité canadiennes, qui, soit dit en passant, entretiennent des rapports avec deux partis politiques, l'une avec le Parti libéral et l'autre avec le Parti conservateur, nouent des liens étroits avec des agences américaines.

A une époque où les entreprises s'ouvrent au monde entier, on ne crée pas d'activités ou d'entreprises canadiennes plus dynamiques, mais on voit plutôt des entreprises passer aux mains des Américains. On peut présumer que leur champ d'action ne dépassera jamais les frontières canadiennes et qu'elles devront s'en tenir à un certain territoire.

Le secrétaire parlementaire n'a pas assez réfléchi sur le passé d'une trop grande partie de notre industrie manufacturière qui a été le fief des filiales américaines. Le fait est que ces sociétés ont été limitées dans leurs politiques commerciales de sorte qu'elles ne traitent qu'avec une société mère ou ne vendent qu'au Canada et qu'on les empêche délibérément d'exporter ailleurs. Il est certain que c'est là, en grande partie, le problème de l'industrie canadienne. Des liens plus étroits avec les États-Unis ne nous apporteront rien de bon.

Ce qui importe le plus, cet après-midi, c'est de reconnaître la situation du Canada en Amérique du Nord et dans le monde, ce que font les Américains, ce que font les Canadiens, ce que font les entreprises canadiennes et américaines, comment les gouvernements traitent avec les entreprises et comment notre gouvernement aurait dû envisager les choses dans les trois années qui ont précédé cet Accord.

Les motions dont nous sommes saisis et, notamment, la motion n° 39 vont permettre de fournir au Tribunal canadien qui a juridiction la preuve que des entreprises américaines sont subventionnées. On a laissé entendre des deux côtés de la Chambre que l'activité économique est fortement subventionnée aux États-Unis. Les activités du gouvernement conservateur au cours des trois dernières années n'ont pas toujours été en conséquence.